

LA ROUAUDIÈRE

---

---



BULLETIN

---

MUNICIPAL

---

---

- 1989 — N ° 7 -

---

Ce bulletin devait vous être distribué au début de 1989. Les travaux de fin d'année et des évènements imprévus, nous ont obligé à prendre du retard. Ceci pose le problème de la parution du bulletin en décembre - janvier, période à cheval sur deux exercices. Les travaux décidés pour l'année en cours sont fortement engagés et on pense déjà au budget de l'année suivante, mais bien sûr, c'est la nouvelle équipe du Conseil Municipal qui devra en décider.

A travers le bulletin, vous trouverez des explications pour l'ensemble des activités, qu'il s'agisse de l'assainissement, des bâtiments communaux, etc... Les associations de la Commune vous donnant leur compte-rendu d'activités. (Pour plus de précisions relatives au budget, vous adresser à la Mairie).

Au début de l'année, c'est la période des vœux ; 2 mois sont déjà passés: des amis sont partis, des familles en deuil et pourtant la vie continue. 1992 sera vite venu et l'Europe nous apportera sans doute de grands bouleversements ; les Français ont toujours surmonté les obstacles et, le dos au mur, trouvé des solutions aux problèmes difficiles.

A tous les niveaux, jeunes, moins jeunes, anciens, nous devons nous serrer les coudes et regarder l'avenir en face.

Bonne année 1989



## BUDGET PRIMITIF 1988

Les membres du Conseil Municipal ont voté le budget primitif le 26 mars 1988. Le montant des dépenses s'élève à 2 096 430 F ainsi que le montant des recettes :

- 1 257 323 F en fonctionnement
- 839 107 F en investissement.

Le taux des 4 taxes n'a pas été modifié, ce qui donne les produits suivants :

- taxe habitation	14,00 %	66 086 F
- taxe foncière bâti	24,70 %	79 060 F
- taxe foncière non bâti	38,35 %	306 313 F
- taxe professionnelle	7,29 %	142 618 F
Total 1988.....		594 077 F

## COMPTE ADMINISTRATIF 1987

Il a également été approuvé par le Conseil Municipal le 26 mars 1988.

### Fonctionnement :

- dépenses : 943 096,46 F
- recettes : 2 098 774,01 F dont 1 135 091,79 F d'excédent antérieur.

### Investissement :

- dépenses : 1 893 135,91 F dont 712 217,09 F de déficit antérieur
- recettes : 1 235 483,07 F

A la fin de l'exercice 1987, l'excédent global était de 498 024,71 F auquel il faut retrancher 65 700,59 F de restes à réaliser. Les fonds libres à la fin de l'exercice 1987 étaient donc de 432 324,12F.

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1988

Il a été voté le 1er octobre 1988

Dépenses : fonctionnement : 18 650 F  
                  investissement : 912 027,55 F  
Recettes : fonctionnement : 930 677,55 F

### ASSAINISSEMENT DU BOURG

Il est rappelé que tous les branchements au réseau d'assainissement doivent maintenant être effectués. Dans sa réunion du 26 mars 1988, le Conseil Municipal a fixé le montant forfaitaire de la redevance annuelle à 250 F pour tout immeuble occupé raccordable qu'il soit ou non branché. Cette redevance 1988 sera payable en 1989. Chaque foyer concerné recevra un avis de la Perception de St Aignan/Roë.

Nous vous rappelons ci-après le financement de ces travaux :  
Montant des travaux pour les 2 tranches : 692 229,31 F

Recettes :- Subventions Région	155 000 F
- " Département	61 110 F
- " Agence Bassin	41 400 F
- Emprunts C.R.C.A.	504 000 F
- Récupération TVA	95 791 F

Les deux emprunts (350 000 F et 154 000 F) ont été consentis pour une durée de 15 ans, au taux de 11,75 %. Les annuités s'élèvent à 73 014,12 F

### ASSAINISSEMENT AGRICOLE

La 5ème tranche de travaux (programme 1987) n'a pas été réalisée entièrement. A ce jour, il reste un financement de 150 000 F environ dont 50 000 F en 5ème et 100 000 F en 6ème tranche.

Pour les 5 premières tranches de travaux de collecteurs, la Commune a emprunté 240 000 F et les remboursements annuels s'élèvent à 32 401,35 F

Le financement en place servira à réaliser un renforcement de collecteurs à la Baumerie et à la création d'un réseau aux Boisnières - Sévries.

### M A N O I R

Au cours de l'année 1988, le montant des dépenses s'est élevé à 84 822,78 F. Nous vous précisons que les 3 premières tranches de travaux sont terminées pour une dépense totale de 913 404,15 F

Recettes :

- Subventions diverses - dons	553 375,62 F
-------------------------------	--------------

- récupération T.V.A.	111 014,00 F
- emprunt (Crédit Mutuel)	150 000,00 F
15 ans - 10,25 % - annuité :	20 003,32 F
- autofinancement Commune	99 014,53 F

La part de la Commune dans cette rénovation ne représente donc que 27 % environ de la dépense totale. Il faut noter que 700 000 F environ de travaux ou de fourniture de matériaux ont été effectués par des artisans locaux ou de la Région.

Il reste encore à réaliser des travaux d'aménagement intérieur : finition cloisons - agencement cuisine et l'achat du mobilier.

### SALLE SOCIO-CULTURELLE

Les tarifs de location de la salle socio-culturelle ont été augmentés de 5 %, au 15 mai 1988 :

- Banquet - mariage : grande salle.....	400,00
petite salle.....	200,00
cuisine.....	200,00
- Réunion - vin d'honneur : grande salle.....	176,00
petite salle.....	80,00
cuisine.....	55,00
- Bal public (grande salle uniquement).....	1 000,00
- Concours de cartes : grande salle.....	667,00
petite salle.....	267,00
- Participation frais de chauffage : grande salle....	123,00
petite salle :..	61,00

Les tarifs ci-dessus sont majorés de 30 % pour les utilisateurs domiciliés hors commune. D'autre part, une somme de 100 F est demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans motif valable. Nous vous rappelons que chaque Société locale a droit, une fois par année civile, à une location gratuite (chauffage excepté)

Au cours de l'année 1988, le produit des locations s'est élevé à 30 083,80 F. Les dépenses atteignent la somme de 35 178,65 F : frais de nettoyage (335 h) : 16 750 F environ - électricité : 14 885,65 F - eau : 1 500,00 F - gaz : 1 043,00 F - Produits entretien : 1 000,00 F.

### CANTINE

La participation des familles pour l'année 1988 s'est élevée à 21 736,00 F. Actuellement 15 enfants prennent régulièrement leur repas à la cantine les jours de classe. Le prix du repas est passé à 11,20 F au 1er janvier 1989 contre 11,00 F en 1988.

Les dépenses d'alimentation sont de 20 296,50 f et celles de l'agent de service (Mme SABIN) de 33 780 F environ.

Les dépenses d'électricité, eau et gaz sont incluses dans les dépenses de la salle.

### RAMASSAGE SCOLAIRE

Le contrat pour le ramassage scolaire a été conclu depuis la rentrée de septembre 1988 avec Monsieur HUET Francis de CRAON ; et c'est Madame MAUGENDRE de St Aignan/Roë qui assure quotidiennement le ramassage. En 1988, le ramassage scolaire a coûté 21 623,71 F et la subvention départementale attribuée a été de 16 933,32 F. A ce jour, 22 enfants fréquentant l'école publique bénéficient de ce service. Il est rappelé que depuis quelques années, chaque famille bénéficiant du ramassage scolaire doit verser au Département une participation annuelle forfaitaire de 150,00 F.

### ECOLE PUBLIQUE

Pour l'année 1988, les dépenses en fournitures scolaires se sont élevées à 7 783,13 F et d'une somme de 2 797,95 F pour l'achat de jouets et participation au voyage scolaire.

Pendant le mois de juillet, l'entrée de la classe de Monsieur BOISSEAU a été aménagée : faux-plafond, peinture, tapisserie - travaux réalisés par Monsieur LARDEUX (O.E.V.P.) aidé par un stagiaire TUC, Monsieur COQUELIN Franck, employé du 4 juillet au 31 août 1988 (embauché chez un artisan). Le montant des fournitures est de 3 000 F environ.

D'autre part, il a été fourni et posé dans cette entrée, un ensemble comprenant une penderie avec porte, 4 niveaux de casiers et un habillage sous évier, pour la somme de 5 301,42 F par la Sté SABIN Bernard.

Pour la petite classe, il a été fourni par La Sté SABIN Bernard : une grande maison, 3 bancs gigogne et 3 panneaux bibliothèques à 4 niveaux articulés, pour la somme de 1 280,88 F.

Comme l'année scolaire 1987-1988, les enseignants ont renouvelé leur demande de stagiaire pour aider Madame CHENAUT dans sa classe. Sur proposition des enseignants, c'est Mademoiselle GOEBAU Nathalie, domiciliée à LA ROUAUDIERE - Lotissement Communal, qui a été embauchée comme stagiaire TUC, à compter de septembre 1988 et pour l'année scolaire. Elle effectue un travail à mi-temps et perçoit mensuellement 1 250 F de l'Etat et 500 F de la Commune de LA ROUAUDIERE.

---

Il faut préciser d'autre part que, chaque année, des enfants scolarisés à La Rouaudière, vont à la piscine de Craon pour apprendre à nager, par l'intermédiaire de l'Association Familiale de St Aignan-sur-Roë. En 1988, 17 enfants ont bénéficié de ces cours et la participation demandée par l'Association Familiale à la Commune de La Rouaudière est de 75 % du montant des frais (transport - entrée à la piscine et cours) soit 286,50 F par enfant. Participation totale : 4 870,50 F

#### REPAS DU 3EME AGE

Le repas annuel offert par la Commune aux personnes âgées de plus de 65 ans, a eu lieu le 26 octobre 1988 au restaurant Guillon. 41 personnes ont bénéficié de ce repas dont le prix unitaire était de 70,00 F.

#### ORDURES MENAGERES

Chaque semaine, le jeudi, le ramassage des ordures ménagères est effectué par l'entreprise Gaudin. Le coût de ce ramassage en 1988 a été de 12 030,09 F. La provision mensuelle pour 1989 restant fixée à 1 000 F. La participation 1988 aux charges de remboursement d'emprunts pour la construction de l'usine de traitement a été de 669,39 F.

Les personnes non desservies par le circuit de ramassage peuvent déposer leurs sacs sur la place de l'église, près des WC publics, au plus tôt le mercredi soir.

## LOTISSEMENT

Des travaux de voirie et bordures de trottoirs ont été réalisés par la STAR de Renazé pour un montant de 99 563,25 F

Un poteau électrique a été déplacé et deux lampes éclairage public ont été posées, pour la somme totale de 14 262,70 F.

Les 4 logements locatifs sont loués depuis décembre 1987. Le montant des loyers est fixé à 1 450 F pour le type 4, et 1 350 F pour le type 3 ; les locataires bénéficient de l'aide personnalisée au logement. Les loyers annuels s'élèvent à 68 400 F et le montant de l'annuité 1988 était de 53 620 F (emprunt de 766 000 F - 25 ans - 7 %).

Les loyers seront augmentés chaque année, au 1er juillet, suivant l'indice du coût de construction.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 décembre 1988, a décidé de construire deux autres logements locatifs de type 4. Monsieur HOUET, Architecte à Laval, est chargé de dresser les plans.

Le montant total des travaux pour les 4 logements s'élève à 965 231,79 F. Le financement a été assuré par l'emprunt P.L.A. du Crédit Foncier de France pour 766 000 F, d'une subvention départementale de 40 000 F, de la récupération de la TVA : 144 000 F et le reste par autofinancement.

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la Mairie :

- mardi de 14 h à 17 h 30
- jeudi
- vendredi de 9 h 15 à 11 h 30
- samedi

Pour les dossiers assez longs (dossier vieillesse, mutations...), nous vous conseillons de prendre rendez-vous le mercredi après-midi. En effet, ce jour-là, la Mairie est fermée au public mais la secrétaire, Madame MAUGENDRE, est présente. Vos communications téléphoniques seront également prises en compte le mercredi après-midi.

D'autre part, la grande pièce (salle de réunion, mariage) ainsi que l'entrée ont besoin d'être rénovés ; le Conseil Municipal pense qu'il serait préférable de supprimer l'entrée sur la route et de la faire par le parking, ainsi que peut-être la construction d'une pièce

destinée au secrétariat. Monsieur HOUET, Architecte à Laval a été chargé de faire une étude et de nous présenter des plans.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

Février -	27	:	Romain	DELONGLE
Juin -	01	:	Nicolas	SEJOURNE
	07	:	Katia	CHANTEUX
Juillet -	14	:	Antoine	HOUSSAIS
Novembre -	17	:	Alexis	BOISSEAU

### MARIAGES

21 mai : Guy CARTRON avec Béatrice BUCQUET  
13 août : Thierry GUIBOUX avec Ghislaine LAURENT

### DECES

mars : Roger DELANOE  
13 avril : André BOISSEAU  
20 septembre : Joseph MORICEAU

## CARTE COMMUNALE

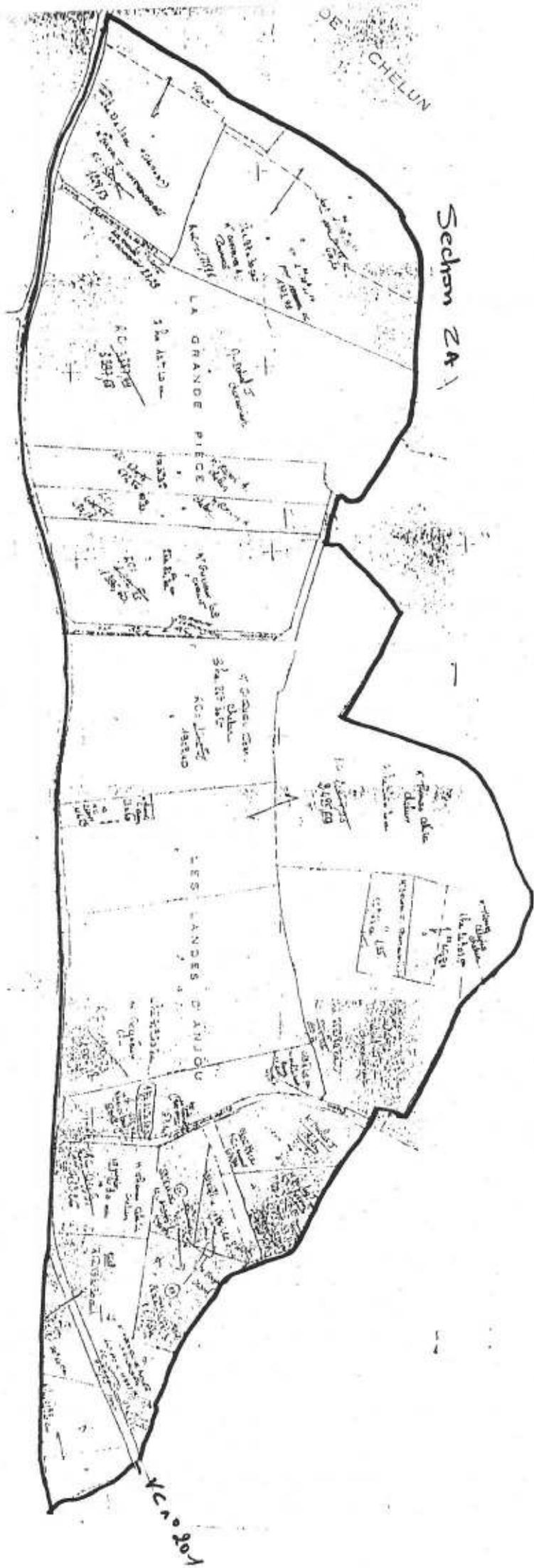
Les constructions d'habitations (non destinées à des exploitants agricoles) étant de moins en moins admises en zone agricole, la Direction Départementale de l'Equipement a conseillé à la Commune d'établir une carte définissant les différents secteurs constructibles de la Commune. Ces secteurs sont situés à proximité de l'agglomération, ainsi que dans les hameaux déjà existants : L'Ermenaudière, La Humeriais, Le Petit Houx, La Viochetterie, La Primaudais et La Fuselière. Les plans peuvent être consultés à la Mairie.

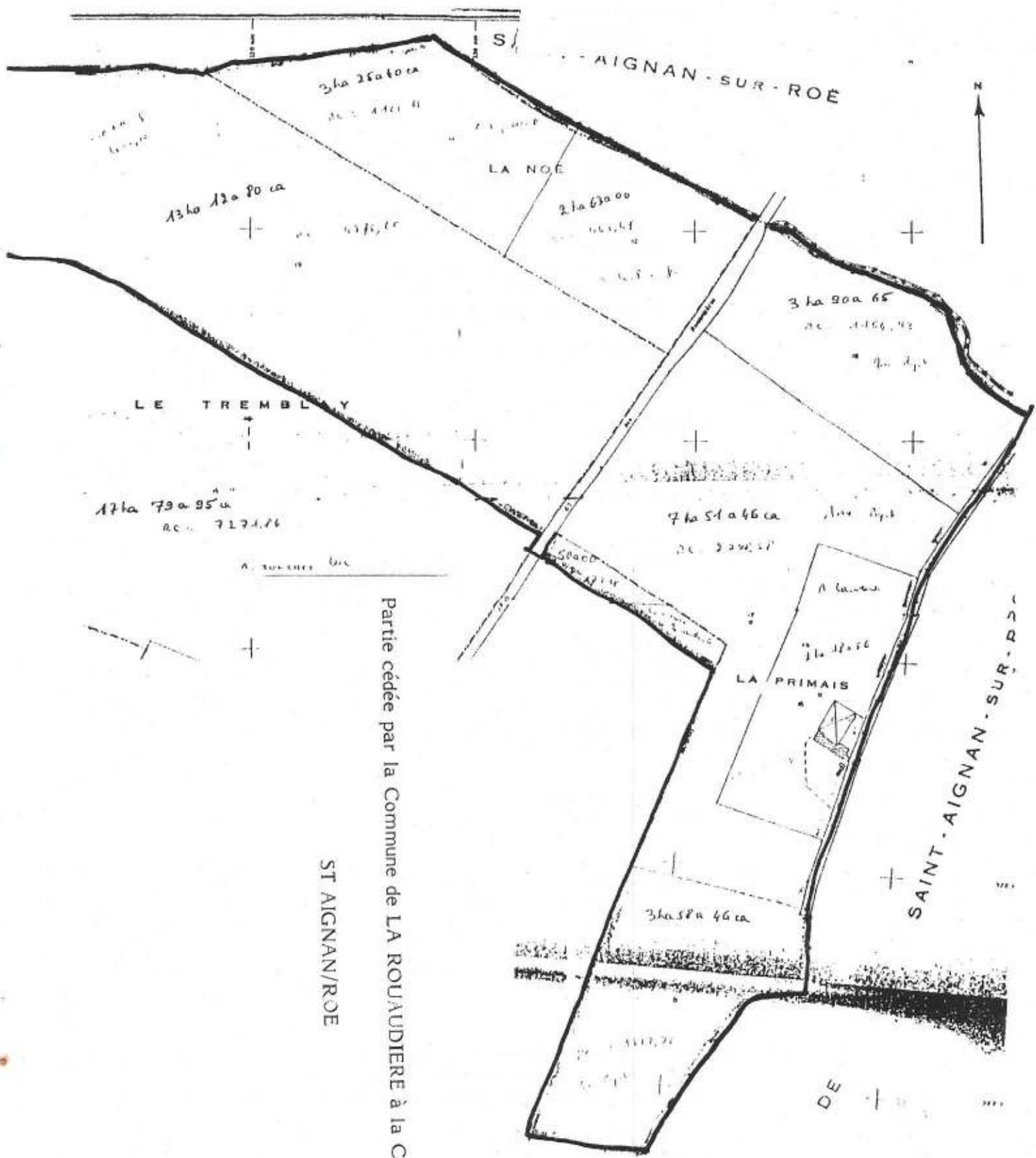
## ECHANGES ST AIGNAN

Depuis plusieurs mois, des négociations ont eu lieu avec la Commune de St Aignan/Roë pour la modification des limites territoriales entre les deux communes suite à ces échanges de terre. Une enquête d'utilité publique a eu lieu les 30 et 31 janvier 1989 dans chaque commune. La Commune de St Aignan cèdera à la Rouaudière 49 ha 54 a 29 ca et La Rouaudière cèdera 36 ha 70 a 33 ca dont la ferme de la Primais, avec perte de 3 habitants.

.../...

TERRES CEDEES PAR LA COMMUNE DE ST AIGNAN/ROE A LA ROUAUDIERE





Partie cédée par la Commune de LA ROUAUDIÈRE à la Commune de  
 ST AIGNAN/ROË

## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE PIEGEAGE

Essentiellement deux catégories de pièges sont utilisées.

1 - Boîtes à fauves, châtières, belettières, nasses, cages pièges (ou "cages à corbeaux"), mues et autres engins similaires permettent la capture des animaux vivants.

Ces pièges sont faciles d'emploi, de plus ils ne sont pas soumis à homologation ; le piègeur n'a pas besoin d'être agréé et il n'y a pas de distances à respecter. Seules contraintes : la déclaration en Mairie et la visite quotidienne. Cependant, ne pas oublier que pour piéger il faut l'autorisation du possesseur ou de l'ayant-droit du lieu de piègeage.

2 - les pièges à mâchoires

- le piège à mâchoires et à palette : il se déclenche par pression, la prise de l'animal se faisant au niveau d'un membre.

- le piège à appât, plus généralement appelé piège à oeuf, la fermeture est provoquée par l'enlèvement de l'appât ; la prise s'effectue par le cou et la mort de l'animal est immédiate.

Depuis juin 1987, tout piègeur utilisant des pièges à mâchoires doit être agréé par le Préfet du Département de son domicile, sauf si ce piègeage a lieu dans les bâtiments et les enclos d'élevage.

Pour être agréé, il faut avoir suivi une formation de 16 heures minimum. Cette formation est organisée par les soins de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne et sous la responsabilité d'un moniteur piègeur. Les inscriptions sont à déposer auprès de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne - 30, rue Mazagran à LAVAL.

Dans tous les cas, les pièges à mâchoires, pour être utilisés, devront être porteurs des marques d'homologation.

NOTA : la nouvelle réglementation ne permet plus l'emploi des "bidons" pour la capture des rats.

J. F. ARCANGER - Technicien de la Fédération des Chasseurs.

## LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Depuis début 1988; des changements sont intervenus dans beaucoup de domaines à la Brigade.

Le premier janvier : le Gendarme LE HENAFF Henri, Commandant provisoirement la Brigade, est promu au grade de Maréchal-des-Logis Chef

Le 16 février : arrivée du nouveau Commandant de Brigade, le MDL/Chef LEBRAS Jean-Jacques, venant du Maine et Loire, qui a été promu le 1er janvier 1988

Du 1er avril au 1er juin : quatre familles ont quitté la Brigade, dont trois à leur demande. Il s'agit des familles DELATRE - BOUVIER et CORAZZA. Le Chef LE HENAFF est nommé Commandant de Brigade à BALLON dans la Sarthe.

Quatre nouvelles familles arrivent à St Aignan : il s'agit des familles PEROCHEAU - MOYON - MENIER et GOURIOU.

Le 29 août, Justine arrive au foyer de la famille PEROCHEAU, ce qui porte à 8, le nombre d'enfants à la Caserne.

L'objectif du personnel de la Brigade est de favoriser au maximum le contact avec la population, afin d'y être particulièrement bien intégré, pour le bien être de tous (protection des personnes et des biens, sécurité routière, salubrité et tranquillité publique). Ceci, dans le respect de la dignité humaine, sans différence et surtout sans tracasserie.

Vous avez pu ainsi constater depuis quelques mois, bien que nous ne soyons pas omniprésents dans la cité, que nous étions là, où et quand il le fallait, dans la mesure du possible.

Il est bien entendu que pour les infractions mineures constatées, la règle est l'avertissement à charge pour les usagers de faire réparer leur véhicule dans les plus brefs délais; ou pour les autres infractions, de faire cesser celles-ci, ce qui est toujours le cas, car il faut le dire, la population de la circonscription est très civilisée et respectueuse des valeurs et règles du droit, ceci n'étant pas pour nous déplaire. Nous comptons sur vous pour que le calme qui règne sur la circonscription se perpétue.

Je ne vous ferai pas de recommandations car ceci est en fonction de chacun et à chaque fois que nous le pouvons, il nous importe de conseiller, informer, éduquer les usagers de toute sorte, pour ne pas avoir à réprimer. Ceci est la force de la Gendarmerie.

L'actualité est toutefois préoccupante dans certains domaines.

Les accidents dus à la vitesse excessive, accompagnée du non port de la ceinture de sécurité, et bien souvent, d'une consommation abusive d'alcool avant de prendre le volant. Sachez que dans le domaine de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique ou en état d'ivresse, nous sommes très vigilants et nous le resterons.

Une situation est préoccupante, c'est la sécurité de nos enfants.

Il vous incombe, parents, de faire très attention, notamment pour le trajet scolaire. Ne laissez pas de jeunes enfants seuls aller à l'école. Arrangez-vous entre familles, sans vouloir céder à la psychose. Il faut faire très attention. Des axes importants traversent nos agglomérations et on ne sait jamais. Il ne faut pas dire : "CELA N'ARRIVE QU'AUX AUTRES !".

Nous nous efforçons de patrouiller près des écoles, en rase campagne, chaque jour, pour prévenir de tels méfaits. Ceux-ci se sont développés ces derniers mois, donc vigilance.

Sans céder à la délation, il ne faut pas hésiter à venir nous voir, téléphoner ou nous parler de faits anormaux.

Nous sommes au service des populations et vous le savez bien. Pour terminer mon propos, je tiens à remercier la population de LA ROUAUDIÈRE et de ses environs, pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé ; nous y sommes tous très sensibles.

Sachez également qu'un gendarme qui se plaît bien dans ce pays n'a pas envie de partir, et qu'au fil des ans, les relations sont excellentes.

Le Maréchal des Logis-Chef LE BRAS,  
Commandant la Brigade



La Brigade de St Aignan-sur-Roë, au grand complet ;  
de gauche à droite : PEROUCHEAU J. - LE BRAS J.J. (Chef) -  
MENIER H. - GOURIOU T. - MOYON J.C. et LEMAITRE T.

---

### COMMUNIQUE DES DIVERSES SOCIETES LOCALES

#### CLUB DES BONS AMIS

Activités 1988 :

MARS - Rencontre des clubs de l'Amicale cantonale à St Aignan/Roë avec divertissement : bal, cartes, palets qui se termina par un goûter servi par M. PAUVERT.

AVRIL : voyage à Carry-le-Rouet (près de Marseille) - une fort belle région, climat ensoleillé, aux très beaux paysages, un bon souvenir de ce voyage.

AVRIL : St Malo - visite de la ville ancienne, le célèbre barrage de la Rance - retour par Dinan

AVRIL : séance de cinéma à la salle de LA ROUAUDIERE, par Monsieur Hubert sur la Suède, la Norvège et la Russie.

JUIN : fête des clubs ruraux au Parc des Loges à St Berthevin. 13 000 adhérents, une force en Mayenne, une ouverture désintéressée de maintenir la spécificité de la vie rurale ; une exposition de travaux que nos aînés ont l'art de bien faire.

SEPTEMBRE : journée de l'amicale cantonale à LA ROUAUDIERE, près de 300 personnes participaient à cette magnifique journée. Le matin, visite du musée de l'ardoise de Renazé ; le midi : pique-nique, bal, cartes. Cette journée d'amitié, de rencontres sera la conclusion d'une année bien employée et de réconfort pour les organisateurs.

SEPTEMBRE : Voyage - Vivier sur Mer

Afin de parcourir cette merveilleuse baie du Mont Saint Michel, "La Sirène de la Baie", engin amphibie, nous transporte pour une croisière de deux heures, confortablement installés - ensuite nous visitons le musée de la faune, unique en Europe, plus de 300 animaux naturalisés de façon remarquable, sur formes en fibre de verre, en provenance du monde entier.

SEPTEMBRE : Déjeuner du club au Relais d'Anjou.

26 OCTOBRE : banquet offert par la Commune, ayant regroupé 41 convives, présidé par Monsieur VIVIEN Paul, Maire et Conseiller Général ainsi que Monsieur RENE Prosper, Président du Club.

La salle du club est ouverte tous les jeudi après-midi ; venez nous rejoindre et vous distraire, pour rompre la solitude souvent compagne de la vieillesse.

La Secrétaire

---

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE

A la rentrée 88-89, l'école accueille 36 enfants dont 18 dans chaque classe.

- Mmes BOUCAULT et DOINEAU et Mrs BODIN et DUPONT ont été élus au Conseil d'Ecole

- Le Bureau de l'Association des Parents d'Elèves est composé comme suit :

- Président : M. SERVEAU
- Secrétaire : M. BARBIER
- Trésorière : Mme DOINEAU

Cette Association contribue à améliorer les conditions de travail des élèves et de l'équipe enseignante, et trouve ses finances dans son bal annuel. Le prochain aura lieu le samedi 18 mars 1989, à partir de 21 heures, dans la salle socio-culturelle avec l'orchestre "Diabolo-Menthe".

- Cette année, le poste de T.U.C. à l'école a été renouvelé, Mlle Nathalie GOEBAU est employée en qualité d'aide maternelle.

#### Activités péri-scolaires :

- Modélisme
- U.S.E.P. : hand-ball le mercredi après-midi
- Coopérative scolaire : Edition d'un journal scolaire :  
"L'ECHO DE LA CHENAIE"
- Fête de Noël : danses, chansons, saynettes....
- Voyage scolaire : le dernier en date a eu lieu à Sainte Suzanne et au Mans (au parc "PAPEA").

---

### CROIX ROUGE FRANCAISE

Grâce à la générosité d'une centaine de familles de La ROUAUDIERE, une somme de 3 315 F a été adressée au Comité Croix Rouge Française de LAVAL, au titre des adhésions 1988. Donateurs et quêteurs sont vivement remerciés.

La Croix-Rouge, mondialement connue, est présente partout où il y a des souffrances à soulager. Elle a besoin de votre aide.

## COMITE DES FETES

Compte-rendu des manifestations 1988 :

- 14 février : galette des rois - Dommage que toutes les familles ne répondent pas à notre invitation.

- 26 - 27 et 28 février : concours de belote - Moins d'engagements que les années précédentes. Peut-être une lassitude des amateurs de belote devant la multitude de ce genre de concours.

14 août : fête locale - Le déficit a été moins important que les années passées grâce notamment à la tombola et au "petit bal public"

08 octobre - Pour la 2ème année consécutive, le bal des ménages a été un franc succès.

Le Comité des Fêtes remercie toutes les personnes ayant participées au bon déroulement de ces manifestations, quelque soit la manière (aide bénévole, prêt de matériel, publicité, prix, primes, coupes, etc...)

Le 11 mars, a eu lieu la réélection du bureau. Ont été nommés :

- Présidente : Gisèle PERROCHE
- Vice-Présidents : Michel CHEVILLARD  
Marcel POUSSIN
- Secrétaire : Gilbert PASQUIER
- Secrétaire Adjoint : Daniel DUPONT
- Trésorier : Victor GIRARD
- Trésorier Adjoint : Jean-Claude BUCQUET

Manifestations 1989 :

- 11 février : galette des rois

- 24 - 25 et 26 février : concours de belote

Dates à retenir :

- 13 août : fête locale

- 30 septembre : bal des ménages

La Présidente : G. PERROCHE

## ASSOCIATION SPORTIVE ROALDERIENNE

Animations pendant l'année 1988 :

Bonne participation des membres et des joueurs lors du bal et de la galette des rois du 30 janvier avec la remise de 4 challenges.

Tournoi seniors-juniors du 29 mai : bilan positif avec toutefois moins d'engagements que les autres années, le championnat est tellement long que certains joueurs préfèrent rester avec leur famille surtout ceux qui sont mariés.

.../...

Tournoi inter-familles du 26 juin - comme les années précédentes beaucoup de familles se sont engagées et cela donne une très bonne ambiance.

Tournoi Mémorial Gilbert MANCEAU du 28 août : moins d'intérêt que les autres années, seulement 6 équipes se sont déplacées ; pour la première fois, le club a remporté ce tournoi et le joli challenge tant souhaité.

Concours de belote à la dinde des 16 - 17 et 18 décembre - bilan très positif, mieux que les années précédentes, au cours des trois soirées : 126 équipes se sont engagées.

Enfin parlons un peu de football

équipe senior : avec 15 licenciés classée première de son groupe et c'est la meilleure attaque des 15 groupes du championnat de troisième division (en début 1989 : 70 buts marqués et 10 d'encaissés - espérons que cela continue !)

une équipe cadets avec entente La Rouaudière-St Aignan avec 14 licenciés - Fin de tableau, beaucoup de mal cette année car nous rencontrons de "grosses équipes".

une équipe pupilles avec 10 licenciés, classé au milieu de tableau mais il y a beaucoup de débutants.

Le Club remercie la Commune pour le grillage qu'elle a fourni afin de finir l'entourage du terrain pour que le ballon aille le moins possible en dehors du terrain ; et pour l'électricité qu'elle nous fournit pour les 2 projecteurs que le Club a installé pour l'entraînement des joueurs en milieu de semaine ; ainsi que pour le bon entretien du terrain.

Nous remercions aussi les Etablissements DOINEAU qui nous ont prêté gratuitement 2 manitous pendant une demi-journée pour la pose de la 5ème rangée de grillage, car sans engin il était très difficile de tendre le grillage ; merci également aux volontaires qui nous ont aidé pour la pose.

Le Bureau remercie toutes les personnes qui prennent une carte de membre bienfaiteur pour témoigner leur soutien à l'association et à la bonne marche du Club.

Dates à retenir pour 1989 :

(galette des rois qui a eu lieu le 21 janvier avec la remise de challenges)

Tournoi du club le 28 mai

Pour les 10 ans du club, nous prévoyons une réunion de tous les personnes qui ont joué depuis la formation du club : 21 juillet

Tournoi inter-familles ?

Réélection du bureau en juin

Tournoi Mémorial Gilbert MANCEAU : 27 août

Concours de belote à la dinde : 15 - 16 et 17 décembre

Bonne année à tous

Le Président : M. POUSSIN

## SYNDICAT D'INITIATIVE DE ST AIGNAN/ROE

Depuis le début 1988, de nouvelles personnes bénévoles se sont jointes à notre ancienne équipe. Nous sommes désormais une trentaine de membres et, dans la possibilité des emplois de chacun, nous nous réunissons une fois par Mois. Si vous désirez nous contacter, dans votre commune de LA ROUAUDIÈRE, vous pouvez joindre soit : Mmes VILLEFEU et DOINEAU ou M. BOISSEAU

Pour préparer le Bicentenaire de la Révolution Française, nous avons organisé un concours de dessins pour toutes les écoles du canton. A l'issue de ce concours, deux enfants par école ont été sélectionnés et ont reçu un livre. Parmi ces gagnants, deux lauréates ont été choisies et ont reçu les premiers prix ; il s'agit de Laétitia HAMON de St Aignan/Roë et de Nathalie CHEVALLIER de Brains-sur-les-Marches.

Dans le cadre de la campagne 1988 "FLEURIR LA FRANCE", nous avons organisé à ST AIGNAN/ROE une soirée sur le jardinage avec M. DENIER, Président de la Chambre d'Horticulture de la Mayenne. Cette réunion bien animée a été très appréciée par tous ceux qui étaient venus.

Nous vous espérons encore plus nombreux lors de prochaines animations.

A l'occasion du concours des "MAISONS FLEURIES", le Syndicat d'Initiative a récompensé :

- RENAZE, commune de plus de 1 000 habitants
- BRAINS SUR LES MARCHES, commune de moins de 1 000 habitants.

Un chèque de 800 F a été remis aux Mairies.

Depuis quelques réunions, notre équipe essaie de recenser et de faire une carte détaillée des chemins creux déjà existants pour, par la suite, réaliser des chemins pédestres.

Nous aimerions proposer des circuits de petites randonnées, des itinéraires en boucles, parcourant la campagne, empruntant de petites routes de fermes et parfois des parties de chemins vicinaux, voire départementaux. Le Syndicat d'Initiative assurera le balisage et l'entretien avec les communes concernées.

Si vous êtes intéressé par ce projet, alors l'hésitez pas à vous joindre à notre équipe.

---

## LA PAGE D'HISTOIRE : "LA ROUAUDIÈRE SOUS LA REVOLUTION

Cette année, année du Bicentenaire de la Révolution Française, il convient de retracer les faits les plus saillants de notre histoire locale à cette époque :

"Au moment où l'orage révolutionnaire commençait à gronder à Paris, le prieur de LA ROUAUDIÈRE voulait faire rebâtir son presbytère mal construit et menaçant ruine. Dans cette intention, il avait rassemblé des matériaux de toutes espèces, tout était prêt et tout fut perdu : le bois, les pierres et les autres matériaux furent vendus à vil prix aux uns, ou volés par d'autres. Et le presbytère, en l'absence du curé, obligé de se cacher, fut pendant quelques années donné en location à des particuliers par la Commune.

Le curé de notre paroisse était M. GIRARDOT, né dans le diocèse de Reims en 1743. Le 27 mars 1783, il prend possession du prieuré-cure de La Rouaudière où ses supérieurs l'avaient envoyé. Il aimait profondément sa paroisse. Mais bientôt, l'orage révolutionnaire éclata et M. GIRARDOT, sur son refus de prêter serment à la Constitution, fut interné à la prison des Cordeliers à Laval le 20 juin 1792. Il fut sans doute déporté en Angleterre. Son retour d'exil se situe en mars 1795, clandestinement il continua d'exercer son ministère en se cachant dans la région, risquant à tout moment sa vie. Plusieurs familles chrétiennes de La Rouaudière lui donnaient secrètement asile ; on cite en particulier les demoiselles DELANOE. M. GIRARDOT connaissait aussi les cachettes de la Huberdrie qui souvent lui servaient de refuge.

Puis il y eut une accalmie. En mai 1795, un décret autorisait l'exercice du culte catholique. M. GIRARDOT sortit de sa cachette et confiant dans les bons sentiments de la population, il exerça son action au grand jour avec trop d'imprudence, car l'orage menaçait toujours. En effet, quelques mois plus tard, la lutte entre "royalistes" et "bleus" reprit. M. GIRARDOT se cacha à nouveau et ne voulut pas abandonner ses fidèles. La réputation de Sainteté du vénérable prêtre devint très connue dans la population.

Le 16 mars 1796, M. le Curé était occupé à entendre les confessions quand, tout à coup, on vint l'avertir que la garde de Craon venait faire une battue à la Rouaudière et on le pressait de s'éloigner. Le bon prêtre négligea cet avis ayant vu bien d'autres dangers. Au 3ème avertissement, il se décide à envoyer un royaliste, le citoyen Doucher, officier de l'état civil à cette époque, en qui il avait confiance, pour s'assurer de ce qui se passait. Celui-ci se dirigea vers St Aignan, jusqu'au moulin de la Guiardière. Là, il rencontra les "bleus" et trahissant son curé, il révèle sa présence. Les "bleus" décidèrent de cerner le bourg et un détachement fut chargé de barrer la route de Senonnes. Il était trop tard et les royalistes locaux ne purent que s'enfuir ; M. GIRARDOT, réfugié chez les demoiselles DELANOE, fut pris par les "bleus" et escorté jusqu'à Craon où il fut jeté en prison. Là, le pasteur de la Rouaudière retrouva de nombreux compagnons d'infortune et il étonna les gardes par son sang-froid et sa foi devant la mort. La sentence ne se fit pas attendre, les tribunaux révolutionnaires condamnant sans preuve après un simulacre de jugement. Dès le lendemain de son arrestation, le 17 mars 1796, M. GIRARDOT fut fusillé. Les détails de ses dernières heures furent héroïques. Aussi, 150 ans plus tard, ses ossements furent recherchés à Craon pour la glorification du martyr. Les habitants de LA ROUAUDIERE héritèrent à cette occasion d'un des ossements du bras du Saint Prêtre. Cette relique fut placée dans le sanctuaire, enfermée dans le mur non loin du maître-autel".

---

ST. JOHN'S



1850